



Les options d'assurance de la Licence Carte Neige

Tout titulaire d'une Licence Carte Neige est d'emblée assuré en Responsabilité Civile et Défense Recours dans le cadre des activités garanties.

Option Primo

- Assurance Responsabilité Civile/Défense et Recours,
- Frais de secours,
- Transport sanitaire.
-

Option Loisirs

- Assurance Responsabilité Civile/Défense et Recours,
- Frais de secours,
- Transport sanitaire,
- Remboursement forfaits remontées mécaniques et cours de ski,
- Perte et vol du forfait saison,
- Remboursement frais de soins,
- Prise en charge, en cas de bris de skis personnels, de la location d'un matériel équivalent, pour une durée de 8 jours maximum dans un magasin SPORT 2000 de station,
- Assistance / Rapatriement :
 - ◆ Transport vers un centre hospitalier le mieux approprié ou au domicile,
 - ◆ Accompagnement des enfants,
 - ◆ Chauffeur de remplacement,
 - ◆ Rapatriement du corps en cas de décès.

Option Fond Loisirs

Garanties identiques à l'option Loisirs mais limitées à la pratique du ski de fond et de la randonnée à ski ou pédestre, avec ou sans raquettes, à l'exclusion de tout autre sport.

Option Performance (compétiteurs et/ou dirigeants)

Garanties identiques à l'option Loisirs plus :

- Location des skis,
- Individuelle accident (Invalidité permanente suite à accident / Décès accidentel)
- Indemnités journalières en cas d'hospitalisation

NB 1 : La Licence Carte Neige « Familiale » bénéficie des garanties de l'option « Loisirs ».

NB 2 : Document non contractuel, garanties présentées selon limites du contrat.

NB 3 : En cas d'accident, nous attirons votre attention sur l'obligation de remplir la déclaration jointe au dépliant des garanties d'assurance.

Pour plus d'informations : <http://www.ffs.fr/pdf/carteneige/FFScn-assurance-10-11.pdf>